

SNTRS



**CNRS-INRIA
INSERM-IRD
INED-IRSTEA**

En bref...

SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33
Courrier électronique : sntrscgt@vjf.cnrs.fr - - Site web : <http://sntrscgt.vjf.cnrs.fr>

Numéro 369 du 25 novembre 2014

Communiqué du SNTRS-CGT sur la situation de l'archéologie en France Appel à la manifestation nationale du mardi 2 décembre 2014.

Depuis plusieurs années, et particulièrement depuis la loi de 2003, la situation de l'archéologie préventive – et donc de l'archéologie nationale en général – subit de nombreuses attaques de la part des gouvernements successifs. Les dérives essentielles concernent les questions de mise en place d'un système concurrentiel opposant public et privé, ainsi que les questions relatives à la perception des redevances dues par les aménageurs aux opérateurs publics pour les diagnostics (Institut national de recherches archéologiques préventives – Inrap – et services archéologiques des collectivités territoriales).

Les fortes mobilisations des personnels de la Culture (prescripteurs) et de l'Inrap (opérateur national depuis 2001) en novembre 2013 et mars 2014 ont montré aux ministères de la Culture et de la Recherche – les deux tutelles de l'Inrap – combien les archéologues étaient opposés à ces dérives. Les archéologues de collectivité (opérateurs territoriaux), du CNRS et des Universités (souvent associés aux opérations préventives que ce soit sur le terrain ou pour études), ceux des opérateurs privés (qui subissent eux aussi des conditions de travail en opposition avec des missions scientifiques) les ont alors soutenus. Aujourd'hui, la situation s'aggrave d'un nouveau cran dans la voie du pire... Non seulement la concurrence public/privée n'est pas freinée, non seulement rien n'est fait pour que les modalités de la R.A.P. (redevance en archéologie préventive) permettent que celle-ci soit collectée dans de bonnes conditions tant par l'Inrap que par les collectivités territoriales qui sont habilitées à le faire, mais le gouvernement emprunte la voie de réformes qui risquent de s'avérer catastrophiques.

En effet, dans le même « esprit » que les réformes sur les regroupements universitaires et de recherche, dont nous connaissons les effets pervers, les projets de réforme territoriale des services de l'Etat et ceux sur les « 50 mesures de simplification administrative » annoncent des lendemains douloureux pour la recherche archéologique en général. Ainsi, la réforme des services de l'Etat risque fort – d'autant plus que le Ministère de la Culture semble étranger à ses modalités – de fragiliser les Services régionaux de l'archéologie (SRA) en éclatant des services déjà amaigris par des années de restriction. De plus, la « simplification administrative », en pouvant raccourcir les délais de réponse dans les dossiers de protection du Patrimoine (mesure 10), et encore plus en prévoyant des méthodes « non-destructives » pour les diagnostics (mesure 14), risque fort de baisser encore plus le taux d'intervention sur le terrain, déjà bien bas. Sans oublier que la question générale du CIR (mesure 31), dont la communauté scientifique connaît les effets d'aubaine pour certains, profite notamment également de la même manière aux opérateurs privés en archéologie préventive... A ces mesures emblématiques en faveur des aménageurs s'ajoutent les questions du rôle des SRA, des Commission inter régionales de l'archéologie et du Conseil national de la recherche archéologique, placé auprès du Ministère de la Culture, et de leur indépendance, chacun à leur niveau, vis-à-vis des politiques et des aménageurs.

C'est pourquoi les syndicats de la Culture (SGPA-CGT ; SUD-Culture ; SNAC-FSU et CNT-CCS) appellent à une nouvelle journée de mobilisation le

Mardi 2 décembre 2014 à 12h30, Rue Clovis, pour une manifestation allant du ministère de la Recherche au ministère de la Culture (place du Palais Royal).

Le SNTRS-CGT appelle les personnels de la recherche à soutenir ces revendications et à s'associer largement à cette mobilisation. La recherche archéologique est un tout, commun à l'ensemble de ses acteurs. Dans ses modalités et ses résultats, elle participe, au même titre que les autres sciences de l'homme et de la société, au débat critique et citoyen qui doit servir de fondement à notre démocratie. Défendons-la, scientifiquement pour elle-même, statutairement pour ses acteurs, socialement pour son impact citoyen.

Voir le site du SGPA CGT-Culture : <http://www.cgt-culture.fr/spip.php?rubrique173>